

tionnaires d'ordres divers, appelés *præfedi*. Il y avait les *præfedi*, magistrats qu'il ne faut pas confondre avec les duumvirs, dont ils tenaient lieu dans les préfectures ; il y avait les *præfedi fabrum*, ceux-là pour les travaux militaires, et ceux-ci pour les travaux civils : Tiberius Antistius était préfet de la seconde cohorte espagnole. Il y avait encore *de&præfecti coloniaë*, des *præfedi* du trésor public.

Le curator, *ensor* ou *quinquennalis* était un magistrat municipal pourvu de la charge du censeur à Rome. D'autres curateurs avaient les attributions de gardes ou de surveillants : il y avait les *curatores ærarii, annonæ et viarum*.

Parmi les fonctionnaires de condition inférieure, on peut citer les *apparitores*, ordonnateurs des fêtes publiques et commissaires chargés de la police dans les grandes réunions, et les *labularii*, greffiers attachés à divers services dont ils tenaient les registres. Peut-être me reprocherait-on d'oublier le joueur de flûte (*tibicen*) : invité aux jeux scéniques et à plusieurs cérémonies religieuses du culte de Cybèle; cet artiste était un personnage indispensable. Flavius Restitutus figura plusieurs fois, en cette qualité, dans les sacrifices tauroboliques, à Lugdunum.

Les décurions, les duumvirs et les autres employés dont j'ai fait connaître les fonctions, constituaient l'administration de la cité ; mais un autre pouvoir existait à Lugdunum : c'était celui de l'empire romain, exercé par le gouverneur, chef suprême de la province, et par les agents du fisc impérial.

De tous ces fonctionnaires, le plus élevé en dignité était le gouverneur nommé et envoyé dans la province par le sénat : Munatius Plancus fut le premier. Le gouverneur réunissait les pouvoirs de tous les magistrats. Les provinces à la dis-

tres de Cybèle, à qui étaient confiés les livres sibyllins. Les grands-prêtres portaient le litre *A'archigalli* ; les simples prêtres, celui de *galli*.